



**Passage à la hors-classe des professeurs des écoles :
Promotions au 1^{er} septembre 2017**

La CAPD examinant le passage à la hors-classe des professeurs des écoles est programmée fin juin/début juillet

Remplissez et renvoyez cette fiche de suivi au SNUDI-FO 13 par mail, fax ou courrier à l'adresse en tête afin que le syndicat puisse vous informer de votre situation :

Nom : Prénom :
Affectation :
Téléphone : Adresse mail :

Éléments de votre barème pour le passage 2017 à la hors-classe des PE :

Le barème 2017 est le suivant : (Echelon acquis au 31 août 2017 X2) + note pédagogique au 31 août 2016*

Un point supplémentaire est ajouté au barème :

- pour les directeurs d'école en poste titulaires de la liste d'aptitude ou spécialisés et les conseillers pédagogiques titulaires du CAFIMPF ;
- pour les enseignants en REP depuis au moins 4 ans dans la même école (ou 2 si mesure de carte scolaire).

Deux points sont ajoutés :

- Aux enseignants au titre d'une affectation depuis au moins quatre ans dans une école ou établissement classés à titre de la politique de la Ville (Voir arrêté du 16.01.2001 paru au JO du 18.01.2001) ;
- pour les enseignants en REP+ depuis au moins 4 ans dans la même école (ou 2 écoles si mesure de carte scolaire). Les candidats de barème égal sont départagés par l'AGS.

** Jusqu'en 2016, la note était arrêtée au 31 décembre de l'année précédant la campagne de promotion. Le SNUDI-FO conteste la prise en compte de la note jusqu'au 31 août décidée en catimini par le ministère en février 2017 sans aucune concertation avec les organisations syndicales qui lèse les candidats inspectés entre le 1.09 et le 31.12.17*

Echelon actuel :

Note pédagogique : date de l'inspection :/...../.....

Directeur : OUI/ NON Conseiller pédagogique : OUI/ NON

AGS au 1^{er} septembre 2017 : années mois jours

Affectation en REP depuis le/...../..... (préciser si mesure de carte scolaire - année :/.....)

Affectation en REP + depuis le/...../..... (préciser si mesure de carte scolaire - année :/.....)

Affectation en école classé au titre de la politique de la Ville depuis/...../.....

Réservé au syndicat

Barème calculé :	Rang de classement :	Promu(e)
Barème retenu :	Dernier pris :	Non promu(e)